

Chère lectrice, cher lecteur,

Après les vacances d'été, la Défense des intérêts reprend de plus belle. Dans un Newsticker plus court, nous vous informons sur le gagnant du Prix de la « Canne blanche », sur les innovations les plus importantes dans le développement de l'AI, sur les efforts accomplis par la RTS pour l'accessibilité et, en prenant l'exemple de Bâle, sur la lutte contre les trottinettes électriques, pierres d'achoppement modernes dans les villes. Nous sommes également intéressés par vos expériences en matière de transfert de votre lieu de travail vers votre bureau à domicile.

Nous nous réjouissons d'échanger des idées avec vous et vous souhaitons une lecture stimulante.

Votre Défense des intérêts de la FSA

Transports publics

L'application «Inclusive CFF» remporte le Prix de la «Canne blanche»

En septembre 2020, l'UCBA décernera pour la huitième fois le Prix de la « Canne blanche ». Cette année, le prix est attribué à l'application « Inclusive CFF », développée par les CFF, qui fournit aux voyageurs aveugles et malvoyants des informations précieuses sur les liaisons ferroviaires, la position dans le train ou sur le quai, les correspondances, etc. L'application a prévalu lors du vote du public contre le projet « Haptic Touch Panel » des Ascenseurs Schindler SA et le manuel « Punkt, Punkt, Komma, Strich ».

L'UCBA décerne le prix à des projets novateurs, solidaires et tournés vers l'avenir en faveur des personnes aveugles, malvoyantes et sourdes-aveugles en Suisse. Sur les 25 projets soumis, le jury d'experts a sélectionné les trois projets ci-dessus, pour lesquels le public pouvait voter en juin. Le jury d'experts est d'avis que l'application, qui a été développée avec le soutien technique du Département Technologie & Développement des CFF, entre autres, comble une lacune importante du système d'information des CFF. « Les passagers concernés peuvent désormais utiliser l'application pour accéder à des informations importantes dans des gares qui ne leur étaient pas accessibles auparavant. Il apporte un soutien durable aux déplacements autonomes des personnes aveugles et malvoyantes et constitue un projet inclusif », déclare le président du jury, Thomas Dietiker.

Le plus important concernant l'application :

- Elle numérise les informations optiques à la clientèle, en les lisant à haute voix, par exemple en voix off, en les agrandissant considérablement ou en les affichant sur un écran dont l'arrière-plan est assombri (DarkMode).
- Les utilisateurs sont localisés et reçoivent donc toujours les informations qui les concernent sur les départs, l'identification des trains, leur position dans le train ou les correspondances.
- La technologie dans le train est basée sur les balises (ce sont de petits émetteurs qui peuvent transmettre un message au smartphone via Bluetooth Low Energy).
- Les trains de grandes lignes seront équipés de balises d'ici à la fin de l'année. Pour l'instant, les informations contenues dans l'application ne seront donc disponibles que pour les trains parcourant de longues distances. L'équipement des trains régionaux avec des balises est actuellement à l'étude.

Il est prévu que l'application soit disponible à partir de décembre 2020.

Politique (sociale)

Développement continu de l'AI – les principaux changements

Le développement continu de l'AI a été adopté durant la session d'été. Le délai référendaire court encore jusqu'au 8 octobre 2020 et la procédure de consultation relative aux dispositions d'exécution est attendue en automne 2020. Actuellement il est prévu que le développement continu de l'AI entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Les résolutions du Parlement visent principalement à améliorer l'exploitation du potentiel d'intégration et à renforcer l'employabilité des assurés pour lesquels les instruments existants se sont jusqu'à présent révélés insuffisants (assurés jeunes et handicapés mentaux). En outre, la coordination entre tous les acteurs concernés sera améliorée. Par conséquent, les décisions du Parlement sont neutres en termes de coûts. Les mesures supplémentaires seront compensées par des économies dans la mesure où aucune charge supplémentaire n'apparaîtra pour l'AI à moyen et long terme. Inclusion Handicap en tire un bilan globalement positif. La faîtière politique des organisations de personnes handicapées a rédigé un document dans lequel elle présente un aperçu des principaux changements. [Développement continu de l'AI: les principaux changements \[PDF, 264.8 KB\]](#).

Culture & audiodescription

Davantage de personnes recherchées pour le panel du public de la RTS

En raison de la situation exceptionnelle des derniers mois, la RTS n'a malheureusement pas encore pu lancer de campagne d'évaluation au sein du panel. Elle va à présent pouvoir débiter avec les premières enquêtes. Avant cela, elle souhaiterait augmenter le nombre de panelistes « Accessibilité », qui ne se monte actuellement qu'à 75 personnes. Il suffit de suivre ce [lien pour s'annoncer au panel](#). La RTS a en outre créé une nouvelle [page Internet «Accessibilité»](#) sur le site RTS, rubrique «À propos», onglet «Entreprise», ainsi qu'une [brochure «Accessibilité»](#), qui explique la manière d'accéder à son offre, comme cela lui avait été demandé à de nombreuses reprises et qui est dès lors également disponible en format HTML dans la page «Accessibilité», sous la rubrique «Documentation». Une [version simplifiée de la brochure «Accessibilité»](#) (pour lecteurs d'écran) peut être ouverte via le QR-code affiché sur la page de couverture.

Dans les régions

Stationnement sauvage des trottinettes électriques

Par Peter Geiger, Défense des intérêts de la Section du Nord-Ouest de la Suisse.

La location de trottinettes électroniques connaît actuellement un grand essor dans de nombreuses villes. C'est également le cas à Bâle. À ce jour, six fournisseurs proposent leurs «e-scooters». Ils peuvent le faire sans autorisation. Il leur suffit de s'inscrire auprès de l'Office de la mobilité et de signer une fiche d'information. Celle-ci prévoit notamment qu'au maximum 200 véhicules par prestataire peuvent être garés sur le territoire du canton et qu'au maximum deux véhicules par prestataire peuvent être garés au même endroit. Le problème pour les personnes aveugles et malvoyantes est que ces véhicules peuvent être garés après utilisation à x endroits de la ville. Malheureusement, c'est souvent le trottoir. Afin de mettre un terme à la prolifération galopante, le Grand Conseil de Bâle-Ville a renvoyé au gouvernement cantonal en 2019 une motion du Grand Conseiller du PDC Oswald Inglin, demandant que les

fournisseurs de véhicules électriques de location soient agréés. Les conditions d'une telle concession devraient inclure ce qui suit :

- Les véhicules ne doivent être loués et garés que dans des zones désignées
- Amendes aux frais des opérateurs, si les véhicules sont garés au milieu de la chaussée, par exemple en gênant la circulation
- Obligation d'informer les utilisateurs du lieu et de la manière dont les véhicules peuvent être utilisés.

Dans sa réponse, le Conseil d'État a demandé au Grand Conseil de renvoyer la motion en tant que postulat, lui donnant deux ans pour répondre. Cela a été approuvé. Pendant ce temps, le Conseil d'État veut acquérir des expériences. Il suppose qu'un bouleversement du marché aura lieu. Selon le Forum Handicap, la situation s'est déjà considérablement améliorée. J'ai contacté les prestataires et attiré leur attention sur le problème du point de vue des personnes malvoyantes. Nous devons suivre l'évolution de la situation et, si nécessaire, avec les politiciens qui ont signé la motion, avec Mobilité piétonne Suisse de la région bâloise et d'autres organisations de personnes handicapées, nous devons prendre des mesures contre le stationnement sauvage des véhicules électriques loués.

Divers

Votre expérience avec le télétravail

Votre lieu de travail a-t-il également été déplacé vers votre bureau à domicile pendant la période de fermeture liée au confinement Corona ? Quelle a été votre expérience à cet égard ? Tout s'est-il bien passé en ce qui concerne les infrastructures, les outils et les processus de travail ou y a-t-il eu des difficultés dans certains cas ? La FSA s'intéresse à vos expériences. Nous serions ravis de recevoir vos rapports d'expérience à l'adresse defensedesinterets@sbv-fsa.ch.

La FSA s'intéresse également aux professions dans lesquelles les personnes aveugles et malvoyantes travaillent ou bien ont travaillé. S'agit-il seulement des classiques, comme le domaine commercial, la physiothérapie et les massages ou quelle est l'étendue du spectre ? Faites-nous savoir et écrivez-nous ce qui est important pour que vous puissiez réussir dans votre travail, malgré votre handicap visuel : defensedesinterets@sbv-fsa.ch.

Guides pour faire du jogging ou du tandem ensemble

Vous aimez faire du jogging ou rouler en tandem, mais vous n'avez pas encore trouvé quelqu'un pour vous accompagner ? Plusport Suisse a créé une base de données de personnes voyantes qui sont disponibles en tant que guides pour les personnes aveugles et malvoyantes. Si vous cherchez un tel guide, veuillez contacter Chantal Cavin, cavin@plusport.ch.

Personnes recherchées pour effectuer des tests

Pour le projet «Zone touristique du lac de Constance sans barrières» («Barrierefreier Tourismusraum Bodensee»), des personnes sont recherchées pour examiner les offres des partenaires hôteliers affiliés durant cinq nuitées. Les personnes qui effectuent ces tests bénéficient d'une réduction de 50% pour une chambre simple ou double avec déjeuner. L'offre est valable de début octobre à fin novembre 2020 et les personnes intéressées doivent assister à une présentation sur place et à un entretien final.

Si vous êtes intéressé-e, veuillez contacter directement la Fondation Claire & George, Vacances en Suisse sans barrières.

Courriel: team@claireundgeorge.ch

Téléphone: +41 31 301 55 65.

Vous trouverez de plus amples informations sur le projet en langue allemande en suivant le lien ci-après: [Site Internet en allemand consacré au projet «Barrierefreier Tourismusraum Bodensee»](#).

Meilleures salutations

Martin Abele – Daniela Moser – Joël Favre – Olivier Maridor

Défense des intérêts

T 031 390 88 33 | defensedesinterets@sbv-fsa.ch

Fédération suisse des aveugles et malvoyants FSA

Secrétariat général, Könizstrasse 23, case postale, 3001 Berne

sbv-fsa.ch | [facebook](#)

La FSA est titulaire du label de qualité Zewo